

Le 19 décembre 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 19 décembre 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Micheline Lepage, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Frédéric Lagacé, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Réjean Rioux, conseiller et maire suppléant.

Est absent : M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents M. Daniel Thériault, trésorier, Monsieur Pascal Rousseau, directeur du service des incendies, Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du service de la culture et des communications, Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, et M. Benoit Rheault, greffier.

Deux citoyens assistent à l'assemblée.

13 317

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présente réunion a été convoquée par le maire de Trois-Pistoles lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2016. De plus, tous les membres du Conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi.

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE

2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2017 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017, 2018 ET 2019

Mme Pascale Rioux, directrice générale, procède à la présentation du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019.

3. PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Déménagement de l'entrepôt à sel de la rue Père-Nouvel ;
- Réparation du tuyau d'aqueduc du stationnement de la Piscine régionale des Basques et du Stade Paul-Émile-Dubé ;
- Projet rues Jean-Rioux et Notre-Dame Est (remboursement de la dette ; terres contaminées) ;
- Traversée de la route 132 par l'aqueduc.

13 318

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 817 AYANT POUR OBJET D'APPROUVER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES ET D'IMPOSER LES TAXES ET COMPENSATIONS

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Pistoles pour l'année 2017 se chiffrent à 6 098 914 \$ tant pour la somme totale de revenus que pour la somme totale de dépenses;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Pistoles pour l'année 2017 font partie intégrante de ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance de ce Conseil tenue le 14 novembre 2016;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit document et renoncent à sa lecture et ce conformément à l'article 356 de la loi sur les Cités et Villes ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles adopte le «Règlement no 817 ayant pour objet d'approuver les prévisions budgétaires 2017 de la Ville de Trois-Pistoles et d'imposer les taxes et compensations», tel que déposé.

ADOPTÉE

13 319

5. ADOPTION DU PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019

Il est proposé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) pour les années 2017, 2018 et 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE

13 320

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : La séance soit levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

Réjean Rioux
Maire suppléant

Benoit Rheault
Greffier